

**ACCORD GROUPE LEXIBOOK ET TURENNE CAPITAL :
CONVERSION DE LA TOTALITE DES OBLIGATIONS ET REVISION DE LA PARITE.**

Ce jour s'est tenue la séance du directoire qui a fixé la parité de conversion de la 1^{ère} tranche de l'emprunt obligataire.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2011, approuvée par Turenne Capital, la valeur retenue est égale au cours moyen de clôture des 20 derniers cours précédant le directoire, soit 4,15€

1/ En contrepartie de la conversion des 2/3 de l'emprunt, soit 1M€ sur la base d'un cours à 4.15€, Turenne Capital reçoit 240.965 Actions.

2/ Pour la seconde tranche de l'emprunt obligataire, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée avant la clôture de l'exercice pour en valider les modalités de conversion, sur la base d'un cours à 5.40€,

De fait la conversion de la totalité de l'emprunt obligataire (soit 1.5 M€) sera réalisée sur la base d'un cours à 4.50€, comme annoncé lors du communiqué du 16 janvier 2012.

A l'issue de la conversion, le capital social s'élèvera à 2.020.506 Euros, divisé en 4.041.012 actions ordinaires.

La répartition de l'actionnariat après conversion du million au 27/01/12 serait donc la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Luc Le Cottier	637,661	15.78%	789,153	17.03%
Aymeric Le Cottier	716,024	17.72%	936,549	20.21%
Emmanuel Le Cottier	707,249	17.50%	927,774	20.02%
Famille Le Cottier	7,000	0.17%	7,600	0.16%
Concert familial	2,067,934	51.17%	2,661,076	57.42%
Actions identifiées à droit de vote double	120	0.00%	240	0.01%
TURENNE	309,107	7.65%	309,107	6.67%
Public	1,663,850	41.17%	1,663,850	35.90%
Total	4,041,011	100.00%	4,634,273	100.00%

Prochaine communication prévue : Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2011/2012 le 15 février 2012